

Jeune diplômé, avec ou sans expérience professionnelle, servez votre pays en rejoignant l'armée de l'air pour vivre une expérience hors norme en soutien des opérations aériennes.



Poste n° 2018-51 OFFICIER – Chef section des systèmes opérationnels

Unité d'affectation : Escadron de détection et de contrôle aéroportés « Berry »
Base aérienne 702 - Avord

Description du poste

UNITÉ

L'escadron de détection et de contrôle aéroportés 00.036 « Berry » est l'unique entité de l'Armée de l'air et des Armées mettant en œuvre les E-3F SDCA. Véritable poste de commandement volant, ces aéronefs sont engagés sur tous les théâtres d'opérations.

POSTE

En tant que chef de la section des systèmes opérationnels, vous serez responsable :

- du suivi des évolutions des logiciels sol et embarqués sur aéronef.
- de la prise en compte des fiches d'anomalies ainsi que leur traitement.
- de l'administration d'une base de données technique.
- de la participation à des tests comme des vols de qualification.

Ces missions seront assurées tant en métropole que sur les théâtres d'opération où sera déployé l'escadron.

Vous serez également amené à effectuer des vols opérationnels en tant que conseiller technique.

Profil recherché

CONDITIONS PARTICULIÈRES

- être de nationalité française ;
- avoir moins de 30 ans.

DIPLÔME – FORMATION

- être titulaire au minimum d'un diplôme technique de niveaux II et être spécialisé dans les domaines management de la qualité ou gestion de la qualité et des risques ou maintenance aéronautique ou techniques industrielles en aéronautique ou Hygiène / Sécurité / Environnement.

COMPÉTENCES SPÉCIFIQUES REQUISES

- aptitude à la gestion de projet.
- bonnes connaissances dans le domaine de la sécurité des systèmes d'information (SSI).
- bonnes connaissances dans l'administration de base de données.

Être militaire, c'est servir l'État, au sein des armées, en portant l'uniforme. Cela implique discipline, disponibilité et loyauté. Le sens de l'adaptation et le goût de l'effort sont des qualités indispensables.

Être officier, c'est être en situation de responsabilité, en particulier auprès du personnel placé sous ses ordres. Cela suppose d'avoir le sens de l'humain et une certaine forme d'exigence vis-à-vis de soi-même.

Informations complémentaires

MODALITÉS DE CANDIDATURE

Dossier de candidature à retirer et à déposer complet dans l'un des 48 bureaux Air des centres d'information et de recrutement des forces armées (CIRFA/Bureaux Air) et cellules d'information et de recrutement (CIR).

Liste des CIRFA et CIR sur devenir-aviateur.fr.

SÉLECTION

La sélection s'effectue sur **dossier**. Elle est suivie de **tests psychotechniques**, d'une **évaluation en anglais**, d'**épreuves sportives**, d'une **visite médicale** et d'une **enquête de sécurité**. Elle se termine par un **entretien de motivation**.

CONTRAT

Premier **contrat de 18 mois** couvrant la période de formation militaire en qualité d'élève officier sous contrat (EOSC). Dès la fin de la formation d'EOSC, les candidats signent un engagement de 3 ans renouvelable plusieurs fois.

FORMATION

Formation militaire de 12 semaines au Cours des officiers de l'École de l'air (COEA) de Salon-de-Provence.

RÉMUNÉRATION MENSUELLE (SOLDE) *

- Aspirant ~ 1.400 € net
- Sous-lieutenant ~ 1.710 € net (à partir de 6 mois d'aspirant)
- Lieutenant ~ 1.870 € net (après 1 an de sous-lieutenant)

* À titre indicatif, hors primes et indemnités. Données non contractuelles.